**Lycée Rosa PARKS**

26 bd Guitton

BP 779

85020 LA ROCHE SUR YON CEDEX

Tél. : 02.51.36.46.00 – Fax : 02.51.36.46.00

ce.0850027t@ac-nantes.fr

site internet : http://guitton-kastler.paysdelaloire.e-lyco.fr/

**MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES**

Règlement de consultation valant CCTP

**Procédure de consultation** **:**

Marché passé selon une procédure adaptée

Le présent document comporte 7 pages numérotées de 1 à 7

**Date limite de dépôt des offres le : 03/01/2019 à 9h30**

# Pouvoir adjudicateur

**LYCEE POLYVALENT ROSA PARKS**

Représentant : M. Eric DAVY

Comptable assignataire des paiements : Agent Comptable du Lycée Rosa PARKS

29, boulevard Guitton

BP 779

85020 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX

Téléphone : 02.51.36.46.00

Télécopie : 02.51.36.25.94

Adresse électronique : ce.0850027t@ac-nantes.fr

#  Objet du marché

Le présent marché a pour objet la prestation d’un séjour à PARIS pour un groupe de 25 lycéens et lycéennes accompagnés de 2 adultes suivant la description de l’article 6.

1. **Allotissement :**
* Lot 1 : Transport
* Lot 2 : Hébergement et restauration
1. **Période :**

Départ le 7 février 2019 et retour le 8 février 2019 20H à La Roche sur Yon

*Les candidats peuvent soumissionner à seulement un ou plusieurs des lots composant le présent marché.*

# Règlement de consultation

Le règlement de consultation est disponible sur le site <http://site.aji-france.com>.

Il est rappelé aux candidats que si l'authentification n'est pas obligatoire pour télécharger le règlement de consultation, elle est néanmoins nécessaire pour être informé des compléments d'informations et éventuels rectificatifs qui pourraient être apportés en cours de procédure. Les candidats sont donc invités à laisser leurs coordonnées sur le site précité.

Les candidats qui ne se soumettraient pas à la formalité d'authentification décrite ci-dessus ne pourront tenir le lycée pour responsable s'ils ne sont pas avisés des modifications ultérieures du cahier des charges.

# Modalités de remise des plis

Les candidats soumettent leur candidature et leur offre impérativement sur la plateforme de publication des marchés publics des EPLE.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et heure limite fixées, ne seront pas examinés.

# Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels ci-dessous :

* La lettre de candidature figurant en annexe dûment complétée
* Le présent règlement de consultation valant CCTP paraphé
* Le détail jour par jour du programme du séjour
* Le bordereau des prix figurant en annexe dûment rempli et signé, accompagné d’un devis détaillé.

# Détail des prestations

1. **Descriptif technique et détail du lot 1 : Mise à disposition d’un bus et d’un chauffeur :**
* Mise à disposition d’un bus et d’un chauffeur pour :

**Trajet LA ROCHE SUR YON – PARIS (Aller-retour)**

Aller : départ le jeudi 7 février 2019 à 6H15 du Lycée Rosa Parks

Retour : Arrivée au lycée le vendredi 8 février 2019 au plus tard 20h00

Le prix comprend l’ensemble de la prestation (autocar de tourisme, chauffeur, péages, parkings, pass autocar Paris - repas du chauffeur).

1. **Descriptif technique et détail du lot 2 : hébergement  et restauration :**

La prestation comprend :

1. Hébergement sera **obligatoirement** situé dans le 20ème arrondissement

*Hébergement des élèves*

* Hébergement en auberge de jeunesse
* chambres à 4 lits maximum

*Hébergement des accompagnateurs*

* 2 chambres individuelles

*Restauration*

* Dîner du 7 février 2019 dans un café-théâtre réservé par nos soins
* Petit-déjeuner du 8 février 2019 sur le lieu d’hébergement
* Déjeuner du 8 février 2019 sous forme de paniers repas fournis par l’hébergeur.

**Les entreprises devront remplir le bordereau des prix (Annexe financière) et joindre un devis détaillé.**

# Exécution du marché

Le présent marché est régi par le Cahier des clauses administratives générales : fournitures courantes et services ([décret n° 91-472 du 14 mai 1991](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000870184&categorieLien=cid)  et arrêté du 19 janvier 2009).

Qualité :

La prestation devra répondre à toutes les normes en vigueur.

Le soumissionnaire indiquera dans son offre le détail jour par jour du programme de visites.

Il devra fournir les caractéristiques techniques correspondant à l’hébergement et la restauration.

# Prix et rythme des paiements

* Nature des prix : Les prix sont unitaires.
* Forme des prix : Les prix sont fermes.
* Mode de règlement :

Le mode de règlement proposé par l’établissement est le virement au compte du client.

Un acompte pourra être versé au plus tard deux mois avant le départ. Le solde interviendra sur présentation de la facture au retour du groupe.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours, sous réserve qu’aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification, et le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire.

#  Critères de sélection

* Qualité des prestations et des services : 60%
* Prix : 40%

# Pénalités de retard

Lorsque le délai contractuel d’exécution est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt des pénalités par jour de retard et sans mise en demeure préalable.

#  Validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réceptions des offres.

Lycée Polyvalent Rosa PARKS

29 bd Guitton – BP 779

85020 LA ROCHE SUYR YON Cedex

02 51 46 46 00

ce.0850027T.@ac-nantes.fr

**ANNEXE FINANCIERE : BORDEREAU DES PRIX**

**Entre :**

L’entreprise : ………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………...

……………………………………………………………………………………………...

Représentée par M………………………………………………………………………….

Et le Lycée Polyvalent Rosa PARKS

Représenté par son Proviseur, M. Eric DAVY

**Il est décidé de la fourniture de la ou les prestations suivant les tarifs indiqués :**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Libellé** | **Prix HT** | **TVA** | **Prix TTC** |
| LOT 1 - Transport  |  |  |  |
| LOT 2 - Hébergement et restauration en pension complète et prestations annexes |  |  |  |

Pour l’entreprise Pour le Lycée

Le représentant Le Proviseur

|  |  |
| --- | --- |
| **Lettre de candidature** |  |
|  |
| **A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l’entité adjudicatrice).** |

Lycée Rosa PARKS

29, boulevard Guitton

B.P. 779

85020 LA ROCHE-SUR-YON cedex

|  |
| --- |
| **B - Objet de la consultation.** |

La présente consultation a pour objet la prestation d’un séjour à Londres – ROYAUME-UNI - pour un groupe de 50 lycéens et lycéennes accompagnés de 4 adultes.

|  |
| --- |
| **C - Présentation du candidat.** |

**Le candidat** :*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social – si elle est différente de celle de l’établissement, son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro S.I.R.ET.] :*

|  |
| --- |
| **D - Engagements du candidat.** |

**Interdictions de soumissionner.**

Le candidat déclare sur l’honneur :

1. n’entrer dans aucun des cas d’interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles [45](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=6F391D274FAD489BFC4EF64955FF6DA0.tpdila13v_1?idArticle=LEGIARTI000030922261&cidTexte=JORFTEXT000030920376&categorieLien=id&dateTexte=20160401) et [48](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=6F391D274FAD489BFC4EF64955FF6DA0.tpdila13v_1?idArticle=LEGIARTI000030922267&cidTexte=JORFTEXT000030920376&dateTexte=20160401&categorieLien=id&oldAction=&nbResultRech=) de l’ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, n’entrer dans aucun des cas d’interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles [45](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=6F391D274FAD489BFC4EF64955FF6DA0.tpdila13v_1?idArticle=LEGIARTI000030922261&cidTexte=JORFTEXT000030920376&categorieLien=id&dateTexte=20160401) ,[46](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=6F391D274FAD489BFC4EF64955FF6DA0.tpdila13v_1?idArticle=LEGIARTI000030922263&cidTexte=JORFTEXT000030920376&dateTexte=20160401&categorieLien=id&oldAction=&nbResultRech=) et [48](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=6F391D274FAD489BFC4EF64955FF6DA0.tpdila13v_1?idArticle=LEGIARTI000030922267&cidTexte=JORFTEXT000030920376&dateTexte=20160401&categorieLien=id&oldAction=&nbResultRech=) de l’ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ;
2. être en règle au regard des articles [L. 5212-1](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=A1074B72ACB89080DDBAD47AA664B388.tpdila23v_2?idArticle=LEGIARTI000025578829&cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20160215) à [L. 5212-11](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=79B7E4BA9AD1BFC3649914F753732E20.tpdila23v_2?idArticle=LEGIARTI000028697802&cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20160215) du code du travail concernant l’emploi des travailleurs handicapés.

Pour l’entreprise

Le représentant